

CONSEIL MUNICIPAL DE VERTRIEU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 8 JUIN 2026

L'an 2026, le 8 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SPITZNER Francis, Maire.

Etaient présents : BALBI Manon, CAILLOT Virginia, DECEVRE Hervé, DELES Florence, GINET Carole, HOUTE Patricia, JANODY Aurore, RAPET Gilles, SEGADO Denis, SOLOMBRINO Mathieu, SPITZNER Laurent

Absents excusés : BOULEAU Marie-France, COCHAUD Guillaume, JOUVENCEL Clément

Secrétaire de séance : Madame CAILLOT Virginia

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire et débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil :

- 1- Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour-du-Pin
- 2- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes – Amicale Boules Vertrolandes
- 3- Désignation d'un correspondant défense
- 4- Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DELIBERATION

1- Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour-du-Pin

Monsieur le Maire explique que le Centre Médico-Scolaire implanté sur la commune de la Tour du Pin, intervient également auprès des enfants scolarisés dans les écoles de communes voisines. Le Centre Médico-Scolaire transmet chaque année à la ville de La Tour du Pin la liste des communes et le nombre d'élèves suivis dans chacune d'entre elles.

Selon les termes de la convention en vigueur, renouvelable par tacite reconduction, la ville de la Tour du Pin prend en charge les dépenses de fonctionnement qui sont ensuite réparties entre toutes les communes bénéficiaires.

Monsieur le Maire explique que la commune de la Tour du Pin a fixé pour l'année scolaire 2025-2026, la participation de chaque commune utilisatrice du CMS à 0.86 € par élève scolarisé.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention actualisée de participation financière aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Centre Médico-Scolaire de la Tour du Pin
- VALIDE le montant de la participation pour l'année 2025-2026 à 0.86 € par élève scolarisé soit un total de 59.34 € (69 élèves).

2- Convention de mise à disposition de la salle des fêtes - Amicale Boules Vertrolandes

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande écrite du Président de l'Amicale Boules Vertrolandes a été reçue en mairie concernant la mise à disposition de la salle des fêtes. Dans le cadre de ses activités, l'association sollicite un tarif réduit pour 5 utilisations par an au lieu de 2 comme prévu dans le règlement intérieur de la salle des fêtes.

Le Maire explique qu'en raison de la proximité des jeux de boules, il n'est pas possible de louer la salle des fêtes, notamment lors des concours officiels. Il propose donc d'établir une convention annuelle de mise à disposition en définissant un tarif forfaitaire pour 5 utilisations inscrites au calendrier des manifestations, afin de dédommager la collectivité des frais de chauffage et de nettoyage des locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- DECIDE d'établir une convention entre la Commune de Vertrieu et l'Amicale Boules Vertrolandes pour la mise à disposition de la salle des fêtes dans le cadre de ses activités sportives au cours de l'année 2026 et de fixer le tarif forfaitaire pour les frais de chauffage et de nettoyage des locaux à 400 €.
- AUTORISE le Maire à signer la convention dont le projet est annexé à la présente délibération.

3- Désignation d'un correspondant défense

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) élu(e) pour tenir la fonction de correspondant chargé des questions de défense. Il propose de désigner Mme Marie-France BOULEAU qui a déjà tenu ces fonctions lors du précédent mandat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- de désigner Madame Marie-France BOULEAU en tant que correspondant défense.

4- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (en application des articles L.332-23-1° et 2° du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code précité
- à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité ;

Considérant que certaines situations urgentes pourraient nécessiter un recrutement rapide pour les besoins du service, et afin de faciliter ce recrutement ;

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 12 voix POUR :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité pendant toute la durée de son mandat, en application de l'article L.332.23 du code précité ;

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

5- Questions diverses

** dossiers en cours :*

- travaux mairie : les travaux de charpente sont en cours. La pose des menuiseries aluminium est prévue début juillet.

- Commission de contrôle des listes électorales (erratum) : la composition est arrêtée comme suit pour le mandat 2026-2032 :

* conseiller municipal : Guillaume COCHAUD (titulaire), Patricia HOUTE (suppléante)

* délégué de l'administration : Muriel DECEVRE (titulaire), Dominique PECORA (suppléant)

* délégué du tribunal judiciaire : Pierre CONTISSA (titulaire), Fabienne JARRET (suppléante)

** tour de table :*

- Laurent SPITZNER :

> Les travaux de marquage des voiries ont été réalisés sauf dans le centre bourg en raison des travaux de réhabilitation de la mairie.

> Des panneaux ont été commandés, ils seront prochainement installés :

- sur les bords du Rhône, 2 panneaux « chiens tenus en laisse »

- rue des Grandes Terres, 1 panneau « vitesse limitée à 50 km/h »

- impasse Terre du Milieu, 1 panneau « voie sans issue »

- chemin du Serverin en direction de la glacière, 1 panneau « interdit sauf services »

- rue Longe Rey cheminement doux, 2 panneaux « interdit aux cyclomoteurs, motos et quads ».

> un rappel aux règles de civisme sera fait sur nos supports de communication concernant les nombreux chiens non tenus en laisse dans le village.

- Manon BALBI :

> Représentant délégué du territoire au TE38 : Patrick ROSSI.

> Réunion territoriale dédiée aux raccordements à créer jusqu'à la cimenterie Vicat située à Montalieu-Vercieu le jeudi 25 juin 2026 à partir de 18h, à la Salle Azur, espace Les Sources, 80 chemin des écoles à Bouvesse-Quirieu (38390).

- Denis SEGADO :

> les noyers situés en bords de route vers le pont de Lagnieu sont à tailler.

- Hervé DECEVRE :

> Course cycliste du 12 juin : nous avons besoin de signaleurs bénévoles pour sécuriser les intersections de la RD1075 entre 12h et 13h.

- Mathieu SOLOMBRINO :

> Départ de l'agent de cantine Anaïs ASCIUTTO à la fin de l'année scolaire. La publication de l'offre de recrutement va bientôt toucher à sa fin. Une analyse des candidatures sera réalisée prochainement.

- Francis SPITZNER :

> Notification du montant de la dotation territoriale attribuée par le département pour les travaux de la mairie en 2026 : 198 777 €. Le solde sera notifié en 2027.

> Une nouvelle demande de subvention a été réalisée auprès du Vice-Président en charge de la culture au département de l'Isère pour les travaux de rénovation des escaliers de la chapelle.

> L'étude pour l'aménagement du carrefour vers la Croix de Sault a débuté par la réalisation de comptages routiers. Des propositions d'aménagement seront présentées prochainement.

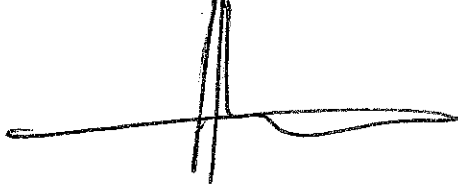
> Forum des élus à la CC des Balcons du Dauphiné le samedi 13 juin 2026 de 9h à 12h, salle Ninon Vallin à Montalieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.

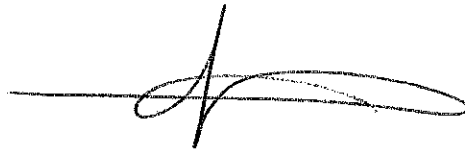
Prochain conseil municipal : 6 juillet 2026.

Procès-Verbal arrêté au commencement de la séance du 6 juillet 2026.

Le Maire,
Francis SPITZNER

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the left end.

La secrétaire de séance,
Virginia CAILLOT

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'V' followed by a horizontal line.